

- de protéger les Canadiens contre les risques de maladie que présentent éventuellement la nourriture, les médicaments, les cosmétiques et les appareils médicaux ; d'assurer, lorsqu'elle s'impose, la mise en quarantaine de certaines personnes et d'animaux ; et de mettre en œuvre des programmes de surveillance sanitaire ;
- d'encourager la formation et le perfectionnement du personnel des services de santé ; de financer les établissements et la recherche ; de lancer des campagnes d'information à l'intention du grand public ou de certains milieux ;
- de fournir les soins médicaux nécessaires aux Inuit et aux Indiens enregistrés et d'assumer les responsabilités d'un ministère provincial de la Santé au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest ;
- d'encourager, de promouvoir et de développer le sport amateur et d'intéresser le public au conditionnement physique.

Voici quelques-unes des principales réalisations du gouvernement fédéral dans le secteur du bien-être social : le Régime de retraite du Canada, les Allocations familiales, le Supplément de revenu garanti, la Sécurité de la vieillesse et les Allocations aux veuves.